Choc Electrique

information & défense
des particuliers utilisant le
chauffage domestique électrique

Assemblée Générale Annuelle- 24 octobre 2026 à Gland
Procès-verbal

180 personnes et 48 excusés : baisse de fréquentation due à « l'attrition naturelle » et à la distance, le plus grand nombre de CE se situant dans la couronne lausannoise.

Dans la convocation et ses annexes, figurent le rapport du comité et les comptes, ainsi que les présentations PowerPoint (en pdf) qui font partie intégrante du procès-verbal. Ces documents sont disponibles sur notre site. Le PV fait référence aux documents présentés. Nous conseillons d'imprimer le présent procès-verbal puis de le lire en faisant défiler les dias (en pdf).

Comme chaque année, les votes seront organisés en novembre par voie postale ou par Internet afin de permettre au plus grand nombre de cotisants de s'exprimer.

En préambule

JP Mérot fait part de la nécessité de renforcer le comité. Il n'est pas démissionnaire mais prépare sa succession. Les profils visés allient la bonne volonté et des compétences, ou au minimum un grand intérêt, en matière d'utilisation d'Internet pour suivre les statistiques, les nouveautés réglementaires. Les compétences techniques en matière de photovoltaïque et de calcul des SRE (surfaces de référence énergétique) sont recherchées. Le comité fonctionne par groupes de travail de 2-3 personnes et les échanges se font par mail plutôt que par des séances.

Sans fausse modestie, JP Mérot accepte les paroles louangeuses d'Yves Jaccard (en annexe au PV) et en profite pour le remercier, ainsi que tout le comité, pour leur soutien.

Points 1-4

Les points 1 à 4 de l'ordre du jour n'ont pas suscité de commentaires.

Point 5

En matière de **cotisations,** dias 7 et 8, JPM indique que le versement moyen est passé de 46 CHF en 2025 (janv à avril) à 54 CHF, pour la même période en 2026. La forte réaction aux rappels montre que les adhérents sont plutôt oublieux que réticents à cotiser. Pour faire remonter le niveau de notre provision, nous mettrons au vote l'augmentation de 20 à 30 CHF de la cotisation de base : les sur-cotisants sont bien entendu grandement remerciés.

Point 6.1

Rajouté à l'ordre du jour : Guy Gaudard, membre du comité, explique que la motion qu'il avait déposée l'an dernier en tant que député demandant de revoir le sort réservé aux propriétaires de chauffages électriques a été transformée en **postulat**.

Le Conseil d'Etat devra donc se prononcer explicitement. WG rappelle que en 2027, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat devront être renouvelés. Nous ne donnons pas de consignes de vote, mais rappelons que la gauche « unie » renforcée par les Verts Libéraux a fait passer ce décret. S'en souvenir et leur refuser nos voix.

Point 6.2

Tarifs 2027 : Dias 10 à 16. Ils baissent partout : entre 0.08 ct/kWh à Lausanne et 3.86 à Nyon. Exception SEIC (Gland et environs) qui augmente tant le tarif Energie que l'acheminement. Ce distributeur traverse actuellement de grosses turbulences. Son nouveau conseil d'administration est sur la brèche pour comprendre d'où vient la détérioration de son bilan !

6.3

Quelques précisions sur les factures :

6.3.1 : Dia 17 : **les index ont disparu** : c'est pourtant le seul moyen que nous avons de contrôler ce qui nous est facturé. On recommande fortement de relever sur le compteur, chaque fin de mois, les index codes 1.81 et 1.82 (et 2.81 et 2.82 si vous avez du photovoltaïque), tenez un petit tableau ou un carnet. NM et GG indiquent avoir téléphoné à Romande Energie (RE) pour signaler l'erreur manifeste : la consommation nette n'est pas la somme des prélèvements et des refoulements mais la différence des prélèvements et des refoulements. GG vient de signaler que la facture de fin septembre comporte une correction. A surveiller …

6.3.2 : Dia18 : pour cet autre client de RE les index sont là, mais ne sont pas décodés : première ligne pour les HP (Heures Pleines) et HC (Heures Creuses) sur la suivante. **Mais tout est facturé au tarif simple !** J'ai calculé que pour cet adhérent MM, RE lui a facturé en trop environ 160 CHF sur un an …Avec les compteurs si intelligents, les distributeurs ont le devoir de facturer au tarif double. Si vous voyez « tarif simple » sur votre facture : demandez de passer au tarif double. Cette recommandation est valable quel que soit votre distributeur.

Dia 19 : elle explique la notion de point-mort (excusez-moi d'avoir utilisé « Break-even » !). C'est le % en HP qu'il ne faut pas dépasser : normalement c'est très facilement atteignable …sauf si RE continue à faire baisser subrepticement le point-mort !

6.3.3 : Dia 20 : l'affaire du **tarif interruptible** dont beaucoup d'adhérents bénéficiaient. En 2024, RE a limité à presque rien le différentiel de 1.50 à 0.09 ct/kWh et carrément à zéro en 2026, sans l'annoncer. À la suite de notre demande d'explications, RE a envoyé aux clients concernés une lettre annonçant pour 2027 la fin, sans douleur, du tarif interruptible. Un sérieux accroc dans la relation de confiance !

Point 6.4

Renforcement du réseau : à la suite du développement du PV (photovoltaïque). Il n'a pas été possible de mettre sur pied une séance dédiée à ce problème (cf PV de l'AGO 2025). RE n'a pas trouvé d'arguments juridiques pour « forcer le passage » face à un opposant ! Le cas mentionné à Commugny n'est pas résolu et l'adhérente frappée - à tort - d'une interdiction d'autoconsommer pendant plus d'un an n'est toujours pas indemnisée.

Point 6.6

Rajouté à l'ordre du jour : **garanties sur les panneaux photovoltaïques.** Les panneaux PV, comme les batteries, que nous achetons à différents fournisseurs sont garantis (vérifier votre contrat). Normalement, ces fournisseurs ont reçu cette même garantie des fabricants, en général ceux-ci fournissent quelques pièces de remplacement plus un forfait couvrant les frais de l'opération. CT a reçu, après 6 mois d'attente, une offre de son fournisseur pour remplacer un optimiseur défectueux : 2'600 CHF de main d'œuvre pour remplacer un élément qui doit coûter dans les 50 CHF au maximum. Ce n'est pas normal à notre sens…On soutient nos adhérents dans ce combat !

Point 6.7

Solution PAC Air-Air

La présentation du logiciel Solar manager est reportée mais Jimy Meystre le teste.

Ouvrez la présentation de Jens Rupp, conseiller en énergie, qui figure sur notre site. Elle est parfaitement explicite et nous allons la tester : si vous êtes intéressés, annoncez-vous.

La discussion finale a vu plusieurs interventions d'adhérents dont FJ, JFD, DM : leurs convictions, qui comme la mienne n'ont pas changé depuis l'an passé : ce décret est inique, une ineptie totale…

Rédigé le 29 octobre 2026 par JP Mérot et Gilbert Gruaz